

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2021 À 16 h 00 HEURES :

À la séance extraordinaire tenue le 6 octobre 2021 à 16 h 00, à la salle du conseil municipal sont présents les conseillers(ères) : Éric Mageau, et René Rivard;

et en vidéoconférence, : Gina Castelli, France Martel et Christine Lafrance sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

1.
Ouverture de la séance extraordinaire à **16 h 04.**

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2021-10-205 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 406 300.00 \$ qui sera réalisé le 13 octobre 2021;
4. Soumissions pour l'émission de billets;
5. Embauche d'une coordonnatrice du centre multifonctionnel (Centre Paul-Lessard);
6. Période de questions;
7. Levée de la séance extraordinaire.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner adopte l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-10-206 **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 406 300 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 13 OCTOBRE 2021**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'Ascot Corner souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 406 300 \$ qui sera réalisé le 13 octobre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
615	274 000 \$
613	51 500 \$
602	158 800 \$
602	922 000 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 615 et 602, la Municipalité d'Ascot Corner souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Christine Lafrance **ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 octobre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 avril et le 13 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	54 200 \$	
2023.	55 100 \$	
2024.	56 200 \$	
2025.	57 400 \$	
2026.	58 300 \$	(à payer en 2026)
2026.	1 125 100 \$	(à renouveler)

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 615 et 602, soient plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 octobre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-10-207 4. **SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS**

Date d'ouverture :	6 octobre 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	13 octobre 2021
Montant :	1 406 300 \$		

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 octobre 2021, au montant de 1 406 300 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -BANQUE ROYALE DU CANADA

54 200 \$	1,82000 %	2022
55 100 \$	1,82000 %	2023
56 200 \$	1,82000 %	2024
57 400 \$	1,82000 %	2025
1 183 400 \$	1,82000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,82000 %

2 -CD DES DEUX-RIVIERES DE SHERBROOKE

54 200 \$	1,84000 %	2022
55 100 \$	1,84000 %	2023
56 200 \$	1,84000 %	2024
57 400 \$	1,84000 %	2025
1 183 400 \$	1,84000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,84000 %

3 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

54 200 \$	0,70000 %	2022
55 100 \$	1,00000 %	2023
56 200 \$	1,30000 %	2024
57 400 \$	1,55000 %	2025
1 183 400 \$	1,70000 %	2026

Prix : 98,54100

Coût réel : 1,99685 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 13 octobre 2021 au montant de 1 406 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 615, 613 et 602. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2021-10-208 5. **EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL :**

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait un processus de recrutement rigoureux afin de trouver une personne compétente pour pourvoir le poste de coordonnateur du Centre Paul-Lessard;

CONSIDÉRANT QUE la personne retenue pour le poste est en réflexion pour accepter le poste;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise l'embauche à partir du 13 octobre 2021 de madame Maryse Laliberté salariée permanente à temps partiel comme coordonnatrice du Centre Paul-Lessard selon les conditions de la convention collective en vigueur.

Il est également **RÉSOLU QUE** si madame Maryse Laliberté refuse le poste, le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise l'embauche à partir du 13 octobre 2021 de madame Marie Morse salariée permanente à temps partiel comme coordonnatrice du Centre Paul-Lessard selon les conditions de la convention collective en vigueur

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

6. **PÉRIODE QUESTIONS**
Aucune.

2021-10-209 7. **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **QUE** la séance extraordinaire soit levée à **16 h 30.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

JONATHAN PICHÉ
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE